Réponse EDF à l'appel à contribution de RTE sur la démarche Harmonie (Harmonisation des règles de marché) 16/09/2021

Question 1 :

Les personnes qui prendront part à la démarche Harmonie pour EDF sont les suivantes :

- Claire Bonneville : claire.bonneville@edf.fr
- Auriane Brusseaux : auriane.brusseaux@edf.fr
- Xavier Debold : xavier.debold@edf.fr

Question 2 :

Les attentes d'EDF en termes d'harmonisation sont les suivantes :

- Harmoniser l'accompagnement qui est fait autour des règles de marché, si possible même en dehors des consultations, et si possible aussi sur la DTR. Multiplier l'usage des exemples
  Ex de la page web PICASSO avec le rappel des règles pertinentes, compléter les autres pages existantes et en créer de nouvelles suivant les sujets
- Harmoniser l'utilisation des dates pivot et l'accompagnement des acteurs
- Travailler sur la robustesse des règles via des formulations suffisamment explicites et des définitions le plus harmonisées et cohérentes possible. Selon EDF, il y a besoin de faire un gros travail d'amélioration de la forme, avec parfois des parties des règles qui sont assez anciennes
- Harmonisation ne veut pas dire fusion, l'agrandissement du corpus des règles via des fusions de mécanismes pourra être contre-productif au-delà d'un certain volume
- La proposition de standardisation est à clarifier. La création de nouvelles terminologies peut être très utile mais est aussi à maîtriser

Un peu plus en détail :

Il serait intéressant de farder des jeux de règles cohérents et robustes mais travailler sur des fiches d'accompagnement des différents volets des règles. En effet, les règles sont peu auto-portantes et un suivi assidu aux GT de concertation reste incontournable aujourd'hui. Cela représente un investissement non négligeable et le coût d'entrée pourrait être modéré via des fiches thématiques qui seraient mises à jour régulièrement (ex : fiches standardisées contenant une description du produit / modalités de participation / la rémunération et les contrôles / les évolutions à venir).

Ex de PICASSO avec début de la concertation en 2019 et pas mal de décisions prises en 2020, alors que le sujet n'aura des impacts qu'à partir de 2023 : difficile de retracer l'historique à partir des supports de GT

- RTE a créé une page sur son site qui résume ce qu'il y a dans les règles en donnant un peu plus de contexte, initiative qui pourrait être diffusée à beaucoup plus de sujets ou d'évolutions en cours structurantes comme le passage à l'ISP 15 min

Une simplification de la formulation avant/après date pivot semble aussi nécessaire car le suivi est parfois un peu difficile. Il pourrait être envisager de faire un rappel des dates actuellement présentes dans les règles dans chaque support de GT et de communiquer régulièrement les versions les plus à jour des dates pivots et pas uniquement à chaque nouvelle concertation des règles.

Le fait d'inclure des exemples, comme cela est fait dans les règles SSY pour les calculs de pénalités, peut aussi être utile pour confirmer une lecture des formules. De même qu'améliorer la manière de définir des variables : il existe par exemple encore des imprécisions sur les variables utilisées dans les formules pour les calculs de bilan et d'écart (utilisation du PA ou du PM).

La résorption des formulations parfois trop vagues des règles et qui compliquent l'interprétation par les acteurs est également nécessaire. EDF s'attache à faire régulièrement des remarques de forme pour améliorer la lisibilité et la robustesse des règles. De même, le travail est encore à faire sur l'harmonisation des définitions entre les jeux de règles marché mais aussi avec la DTR. EDF est ainsi très favorable à l'axe n°3.

Avis sur les différents axes :

Axe 1 : cela peut être une approche pertinente pour par exemple davantage rapprocher SSY, MA NEBEF et RR/RC mais c'est intéressant aussi de garder des pôles par mécanisme. Sinon retrouver une information va vite devenir ingérable (ex avec DTR qui fait plus de 1000 pages, avec évolutions régulières : trouver les infos requiert encore plus d'expertise car un titre ne peut pas être assez explicite)

Axe 4 : pourquoi pas, proposition pas très claire. Il ne faudrait pas non plus ajouter trop de jargon pour étiqueter plein de cas particuliers différents. Il faut aussi parfois laisser de la souplesse pour accueillir tous les modèles envisagés par les acteurs (ex avec cas de l'agrégation dans les règles SSY où on voit pluralité des projets en cours)

Axe 5 : proposition très intéressante, la structure de la plupart des règles se ressemble et pourrait être harmonisée explicitement afin d'en faciliter la lecture.